VERVIERS – MARCHÉ DU SAMEDI DÉPLACÉ

Clients quelque peu désorientés : bilan mi-figue mi-raisin

Mais le marché relocalisé, c'est bon pour la mobilité

Un mois après qu'on a dû relocaliser une bonne part des échoppes, à la suite des chantiers des rues des Carmes et du Tribunal, nous sommes allés prendre la température ce samedi matin au marché de Verviers.

Suite aux travaux du côté du palais de justice, le site du marché de Verviers s'est partiellement déplacé vers la rue des Souris, la Batte et environs. De plus, derrière l'hôtel de ville, on a entamé des fouilles archéologiques.
De quoi déstabiliser la clientèle et la faire fuir ? Pas de grande contestation du côté des commerçants, même si beaucoup faisaient grise mine ce samedi matin. Mais c'était surtout à cause du crachin matinal, soulignait-on à la poissonnerie Jurado : « Sinon, mes clients sont là ».
Le problème c'est qu'on a un peu bousculé la clientèle dans ses habitudes. « Il y a des clients qui nous cherchent encore », explique Hassad, qui vend désormais ses fruits et légumes du côté de la Batte, à Verviers. Mais ils finissent par le retrouver au fur et à mesure. L'Ensivaloise Suzanne, une de ses clientes, regrette pourtant : « J'aimais mieux l'ancien emplacement. Ici, c'est loin ».

« On ne nous voit plus et c'est moins accessible »

Monique, qui vend des chiques, rue du Pont

Monique, de Jalhay, qui vend des « chiques », estime que là où on l'a recasée, « c'est la catastrophe ». Près de l'axe rue des Souris – rue du Pont, c'est moins accessible, selon elle. Si l'on excepte ses meilleurs clients, les autres, on ne les voit quasi plus. D'où perte de plus de 50 % de la clientèle, jauge-t-elle.
Vers l'hôtel-de-ville, où le marché est un zeste chamboulé par le chantier de fouilles, la fromagère Madeleine Hanssen est un peu plus isolée désormais. Mais elle conserve son emplacement et prend son mal en patience : « Finalement, ce qui est le plus mauvais pour nous, c'est la météo. » Pour le reste, si le chantier ne s'éternise pas, elle ne se formalisera pas.
Dominique Dethioux vend aussi du fromage, mais également de la charcuterie et des confitures, place de l'hôtel de ville, près de l'annexe… Lui trouve que les parties déplacées ne sont pas trop mal relocalisées. Le tout est de réorienter les gens. Et pour cela, estime-t-il, une belle initiative a été prise avec une tombola basée sur une roue de la fortune obligeant les clients à chercher les commerces, lors d'animations, chaque troisième samedi du mois. Pour ce qui le concerne, ses quelque 90 % de clients réguliers n'ont pas trop peiné pour le retrouver : il n'a pas changé d'emplacement.

Le client est un peu désorienté, mais Madeleine Hanssen n'en fait pas tout un fromage. © Y.B.

ABSENTS POSANT PROBLÈME

L'échevin du Commerce, Maxime Degey, est, lui aussi, relativement satisfait du déplacement. « Ce qui fait l'unanimité, c'est la mobilité : on a réouvert deux axes fréquentés, rue des Raines et rue Ortmans ». Et là, ça roule… Par contre, concède-t-il, pour les piétons, c'est un peu moins facile. Vieux trottoirs et pavés : ça n'arrange guère les clients âgés et les personnes à mobilité réduite.
Autre souci : le marché étant plus étendu, si certains commerçants font l'impasse un samedi, cela crée des trous qui n'incitent pas à faire tout le tour. Ainsi, ce samedi, rue Thier Mère-Dieu, c'était le désert. Et les absents pénalisent ainsi les présents. Maxime Degey compte soumettre ce point à la commission marché, prochainement.

YVES BASTIN

STAVELOT - MOBILITÉ À FRANCORCHAMPS ET VERS SPA

Giratoire : enquête publique finie et recours annoncé

Le SPW remet le couvert au Trou Hennet, où il avait entamé le chantier de la création d'un rond-point, avant que le le fonctionnaire délégué retire le permis. Depuis, c'est le stand-by, avec du matériel qui reste en place et de la gadoue aux abords des grands-routes venant de la sortie Ster de l'E42 et faisant la jonction entre Spa et le village de Francorchamps (la N62).
Une enquête publique vient de se terminer pour l'octroi d'un permis. Avec un dossier fort proche du précédent, mais qui mentionne clairement cette fois les plus de 100 mètres de longueur de pertuis sur le Roannay, distance qui avait fait bondir l'ASBL Avala et son conseil, l'avocat Me Alain Lebrun.

Pas de levée de boucliers, mais recours annoncé. © Y.B.

Avala ne digérait pas la longueur du passage couvert sur le cours du Roannay, ruisseau que l'Asbl considérait de grand intérêt pour la biodiversité. Et elle réclamait une étude d'incidences, coûteuse, pour ce dossier.
Or, de cela, de nouveau pas question dans la nouvelle demande de permis introduite par le SPW. Pour autant, nuance Philippe Elsen, le directeur des routes au SPW à Verviers, souligne que l'on a étudié de nombreux aspects que prend en compte généralement uen étude d'incidences.
Le Service Public de Wallonie est dans les starting-blocks pour recommencer le chantier, si possible avant les congés si le permis était accordé rapidement, souligne Philippe Elsen.
Selon nos informations, l'enquête publique n'a pas amené une levée de boucliers. Trois réclamations, pas plus. Mais comme l'avocat Lebrun souligne qu'en cas d'octroi d'un nouveau permis, un recours au Conseil d'Etat est déjà envisagé, on peut s'attendre à d'autres rebondissements dans cette saga.
Ce chantier en stand-by gèle aussi le portique censé barrer la route aux bahuts sur l'axe menant à la Sauvenière pour débouler dans le centre de Spa. Un dispositif destiné à empêcher que se renouvellent des catastrophes telles que celle du camion fou qui avait causé trois décès.
Un premier permis pour un giratoire avait été octroyé dès 2010. Mais on ne le concrétisera pas. En 2016, rebelote, mais le fonctionnaire délégué de la Région retire le permis. On corrige la copie, revalidée en décembre 2017.Alors, une procédure au Conseil d'État est lancée par Francis Jamar, qui peste contre la localisation du portique, qui oblige à des détours les camions de sa société James oils, ainsi que par l'ASBL Avala, opposée notamment au recouvement du Roannay. Finalement, le fonctionnaire délégué décidera de retirer le permis. D'où la quatrième demande actuelle…

Y.B.

20003920